

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

23 février 2026

Date d'Affichage

10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie
RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline
VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Benoît LAVARDE qui donne
pouvoir à M. Jean-Marc VARIN

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2026 - N°03/02 : APPROBATION DU COMPTE**FINANCIER UNIQUE 2025*****COMPTE PRINCIPAL et LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »***

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, hors de la présence de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Fabienne LENOËL,
A l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.
Résultats reportés		52 796.74		1 539 922.79	0.00	1 592 719.53
Opérations de l'exercice	182 193.87	53 495.51	543 505.06	819 643.51	725 698.93	873 139.02
TOTAUX	182 193.87	106 292.25	543 505.06	2 359 566.30	725 698.93	2 465 858.55
Résultats de clôture	75 901.62			1 816 061.24	75 901.62	1 816 061.24
Restes à réaliser	356 513.01	62 418.00	0.00	0.00	356 513.01	62 418.00
TOTAUX CUMULES	432 414.63	62 418.00	0.00	1 816 061.24	432 414.63	1 878 479.24
RESULTATS DEFINITIFS	369 996.63			1 816 061.24		1 446 064.61

COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR LE LOTISSEMENT "BOCAGE DE L'ELLE"

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficits	Recettes/excéd.	Dépenses/déficit	Recettes/excéd.
Résultats reportés	84 456.37	0.00	0.00	0.00	84 456.37	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	84 456.37	0.00	0.00	0.00	84 456.37	0.00
Résultats de clôture	84 456.37		0.00		84 456.37	0.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	84 456.37	0.00	0.00	0.00	84 456.37	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	84 456.37		0.00		84 456.37	

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Floriane VISART DE BOCARMÉ</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 